

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune d'ESCASSEFORT, Lot-et-Garonne

- L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRAISSINEDE Christian, Maire.
- 
- **Nombre de membres en Exercice : 12**
- **Présents : 10**
- **Excusés : 2**
- **Pouvoirs : 2**
- **Date de la Convocation : 14 février 2019**
- 
- **Etaient présents** : FRAISSINEDE Christian – LORIGGIOLA Edith – CAPDEVILA Jean-Jacques – BEAUSOLEIL Didier – BORDES David – DOMENGIE Elisabeth – GRALL Josiane – LALANDE Claude – MAJEAU Marie-Hélène – MAJESTE Martine
- 
- **Etaient excusés** : DALCHE Shirley – GAUBE TEALDI Véronique
- 
- **Pouvoirs** : GAUBE TEALDI Véronique à GRALL Josiane – DALCHE Shirley à DOMENGIE Elisabeth
- 
- Le secrétariat pour la séance est assuré par DOMENGIE Elisabeth, GRALL Josiane et MAJEAU Marie-Hélène

**OBJET** : Subvention pour sortie scolaire des CM à VERDUN - DELIBERATION N°12/19

Madame BASTIANEL, directrice de l'école de Mauvezin sur Gupie, a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour un projet de sortie scolaire des CM à VERDUN.

Le budget global du projet s'élève à 8 068.16 euros. Les communes membres du RPI vont participer au prorata du nombre d'élèves résidants sur leur commune. 24 élèves participent à cette sortie scolaire. Parmi eux, 13 enfants sont d'ESCASSEFORT, 5 de MAUVEZIN SUR GUPIE et 4 de SAINT-AVIT. 2 enfants sont hors RPI et de ce fait il reste à définir qui prendra ses élèves à sa charge. Toutefois, Mme BASTIANEL précise qu'elle a besoin d'un versement avant le mois d'avril afin de valider les billets de la SNCF.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de verser une première subvention à hauteur de 1000 € à l'association USEP du RPI dans le cadre de la sortie scolaire des CM à VERDUN.

**PRECISE** que le montant du reste de la subvention reste à définir avec Mme BASTIANEL et les communes membres du RPI.

**INSCRIT** la dépense au budget 2019 de la Commune

- Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Le Maire, Christian FRAISSINEDE



**Pour le Maire**  
*L'Adjoint délégué*